

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, René TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE :

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 19 décembre 2017

OBJET : Cession d'un terrain à bâtir d'environ 468 m² et à détacher de la parcelle cadastrée section B n° 787-----N°2017/109

Vu l'Article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques -

Vu le Code Générale des collectivité Territorial et notamment l'article L. 2241-1 du CGCT,

Vu l'avis de France Domaine n° 2017-176V1275 en date du 21 juin 2017,

Vu la délibération n° 2017/82 en date du 20 septembre 2017, autorisant la vente dudit terrain,

Vu l'avis positif de la commission finances en date du 27 novembre 2017,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal,

Vu l'offre faite par Mme ROBERT Pascale, demeurant à Vaugneray, au montant de 157 750€, dont 151 000€ net vendeur,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

AUTORISE monsieur le Maire à accepter l'offre de Mme ROBERT Pascale et l'autorise à signer tous les actes relatifs à cette vente.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

